



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/L-imagination-au-pouvoir>

L'imagination au pouvoir !

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1987 - N° 852 - janvier 1987 -

Date de mise en ligne : mercredi 22 juillet 2009

Date de parution : janvier 1987

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

L'Économie distributive de l'abondance est l'expression Économique et financière de la philosophie des droits de l'homme et de la pratique sociale de la démocratie. En d'autres termes, elle est nécessairement la prochaine étape de leur matérialisation, étape sans laquelle les droits de l'homme et la démocratie restent des visions de l'esprit ou des comportements socio-affectifs, mais ne prennent pas véritablement corps dans les structures de la société et de la civilisation.

Une fois cette prise de conscience faite, il reste un sérieux problème pratique sur les bras : faut-il imaginer une transition, la phase de transformation elle-même ? Y viendra-t-on « tout naturellement », la carte bancaire à puces aidant, les problèmes de surproduction généralisés amenant la reconnaissance, par tous, de l'impasse des « lois du marché », le salaire minimum garanti étant voté démocratiquement, etc... Ou bien y aura-t-il pression des mécontents (chômeurs, pauvres, lycéens, étudiants etc...) avec manifestations dans la rue, rapport de force de groupes sociaux aux intérêts contradictoires ? Ou bien encore y aura-t-il de plus en plus de catastrophes écologiques majeures, celles-ci aiguillant, par accoups successifs, l'opinion publique vers une restructuration de la production ?

Un programme politique concret et réaliste a ceci de très particulier, qu'il est d'abord quasi-inconnu, tout en étant programmable. Inconnu, parce que personne ne peut être capable de prévoir à l'avance et en détail le développement de nos sociétés (et encore moins de les planifier - à long terme - tout en évitant les effets pervers de cette planification, qu'elle soit « socialiste » ou « libérale »). Programmable, parce que notre évolution se fait tout de même dans un sens déterminé, au milieu de courants et d'obstacles diversifiés.

Le « programme politique d'une société distributive d'abondance » ne se révèle comme tel qu'une fois mis en place, contrairement aux programmes politiques classiques qui s'affichent avant et ne sont pas réalisés après... Les congés payés, la diminution du temps de travail hebdomadaire, la sécurité sociale, la retraite payée (passant de 65 à 60 ou 55 ans), le chômage payé, en résumé, tout ce qui concerne le paiement d'un temps sans travail, rentrent exactement dans ce cadre d'un « programme politique » se révélant a posteriori d'une logique plus globale qu'il ne paraît... L'avancée technologique, permettant à l'homme de restreindre de plus en plus les tâches matérielles désagréables, l'irruption dans la vie quotidienne de nouveaux moyens de communication, comme le minitel ou de gestion, comme l'ordinateur et la carte à puces, fournissent les outils de base de cette logique.

Il apparaît donc clairement que la prise de conscience de l'intérêt de l'Économie distributive se situe précisément dans la logique de l'histoire des dernières décennies. Il reste quelques points d'achoppement des facteurs contradictoires : « Si chacun veut être riche, personne ne veut que tout le monde le soit »...*

L'espoir du profit individuel, par l'appropriation privée des richesses, couvre de son ombre l'espoir du profit collectif par le partage des richesses, avec pourtant la même jouissance de l'individu, puisqu'il y a abondance (autrement dit, il serait préférable de trouver un système qui permette de distribuer tous les magnétoscopes Sony - par exemple - au lieu de « piler » les invendus avec un bulldozer, sous contrôle d'huissier).

Les étudiants et les lycéens ne s'y sont pas trompés, en refusant, dans leurs manifestations du mois de Décembre 86, la salutation par l'argent. Comment ne pas voir dans ce refus une tendance à vouloir bénéficier de l'abondance ?

Si les milieux universitaires et scolaires sont, a priori, perméables à la prise de conscience, y-a-t-il un terrain, sur le plan socio-économique, plus favorable qu'un autre au développement opérationnel de l'Économie distributive ? Qu'en est-il de la possibilité d'un réseau ?

Il est évident que les pays où l'abondance est déjà installée sont plus en mesure d'effectuer matériellement sa distribution. Par contre, les pays en voie de développement et les pays pauvres pourraient être plus perméables aux idées.

Pour développer ces questions, il est nécessaire d'analyser rationnellement la situation de différents secteurs de l'Économie (pourquoi pas à partir de l'exemple Français pris dans le contexte Européen) contenant les germes d'une transformation vers une société d'abondance.

Situés en amont du flux permanent de la production (comme les lycéens et les étudiants, mais dans un secteur bien différent), les agriculteurs sont dans une situation rationnellement très favorable à l'implantation de l'économie distributive.

Cette situation économique peut symboliquement se résumer à travers l'histoire du surplus de beurre européen : en juin 86, la commission européenne a débouqué 440 millions d'écus (3 milliards de francs) pour subventionner la vente de beurre de plus de 2 ans (voir par ex. « Libération » du 6 juin 86). Les heureux bénéficiaires seront les producteurs de viande Européens. Dès cette année, ceux-ci vont récupérer 75000 tonnes de beurre autour de 1 franc le kilo, alors que le lait d'o¹ vient ce beurre est acheté 1,75 F le litre aux producteurs. 150.000 tonnes sont prévues pour 1987. De quoi saturer les épiniards ou beurrer les tartines sur quelques centimètres d'épaisseur matin, midi et soir ?

Mais non, restons logiques : ce beurre ira bien entendu enrichir le lait en poudre écrémé d² redistribué aux veaux¹. Jusqu'à maintenant le lait est ramassé, écrémé, pasteurisé, déshydraté, craké, mis en sac, stocké, puis transporté et revendu 1,40 F le litre aux producteurs de viandes (pour les veaux). Aujourd'hui, les éleveurs rajoutent donc la crème (le beurre) à la poudre. Bilan de l'opération : 90 millions d'hectolitres de lait européen s'exportent en poudre et en beurre revendus aux producteurs : soit un mouvement de 340 millions d'écus (2,2 milliards de francs) en dehors de toute logique rationnelle, structurellement, en tout cas.

Sachant que les frais de stockage de cette grande motte coûtent environ 7 millions de francs par jour (2,2 milliards de francs par an), que peut-on imaginer pour écouler cet incroyable excédent de beurre ? les stocker sur la banquise ? les transformer en graisse pour usage automobile ? Ces solutions envisagées par la C.E.E. n'ont pas été retenues, de peur de choquer l'opinion publique.

Il ne semble pas que cette absurdité et cette complexité toujours croissantes orientent les décideurs vers une transformation qui ne soit pas un aménagement conjoncturel de plus. Un exemple : la France vient de créer des subventions d'Etat pour les agriculteurs ne pouvant payer les pénalités dues à leur surproduction - rapport aux quotas laitiers européens.

A force de se maintenir le nez dans le lait, la communauté européenne ne perd-elle pas de vue l'occasion de développer à l'échelle des 12 des solutions plus durables ?

Par exemple, la production agroalimentaire ne pourrait-elle pas progressivement devenir un terrain d'implantation de l'économie distributive, avec une distribution gratuite des aliments de base pour les consommateurs ? et les producteurs, dont beaucoup sont en ce moment endettés jusqu'au cou avec le crédit Agricole², deviendraient les premiers bénéficiaires d'un système de salaire, qui, tout en tenant compte de leur production, leur assurerait un revenu garanti...

Les avantages sont évidents :

1) affranchissement des conséquences des mauvaises récoltes, sécheresses et autres aléas du climat.

2) Disparition du système des quotas et autres taxes à la surproduction, en ajustant progressivement la production sur une consommation réelle- c'est-à-dire libération des contraintes imposées par la loi du marché : plus un produit est cher, moins il est consommé, même s'il est rare - moins un produit est cher, moins il rapporte au producteur, même s'il est abondant (et quand sa production doit être détruite pour « assainir » le marché, le consommateur paye 2 fois : une fois pour la prime à la destruction et une fois pour l'achat des aliments mis en circulation).

3) impossibilité de spéculation abusive des intermédiaires, faisant passer (un exemple entre 100 000) le prix de l'ail d'1 franc le kilo à l'achat au producteur sur le marché de Cadours (Haute-Garonne) à 7 francs le kilo, une demi-heure plus tard et 30 km plus loin, sur le marché de Toulouse, faisant simultanément l'agriculteur et le consommateur (un an de travail pénible pour l'agriculteur, une heure de

spéculation pour l'intermédiaire).

Il y aurait dans ce nouveau cas de figure une consommation des produits en fonction de leurs qualités et des besoins des familles (qu'un produit soit abondant ou non) et cela permettrait de mesurer les vrais besoins alimentaires, ceux du palais et de l'estomac et non ceux autorisés par les possibilités du porte monnaie et des pseudos lois du marché. Ne serait-il pas possible de créer une « banque » agroalimentaire regroupant des producteurs de denrées et leurs consommateurs, qui garantiraient le revenu de ces producteurs ? Bien entendu, il faudrait atteindre un nombre suffisant de participants pour que ce contrat soit envisageable.

Les premiers versent à la « banque » leur production en nature, garantissant ainsi l'approvisionnement des consommateurs.

Les deuxièmes versent « à la banque » annuellement ou mensuellement, une part de leurs impôts, suivant des coefficients à calculer. L'autre partie des revenus agricoles viendrait toujours de l'Etat, transférée de la masse monétaire constituée par les subventions et autres allocations. Les versements (sous forme d'abonnement ?) des consommateurs et ceux de l'Etat garantissant ainsi les revenus des producteurs *3.

Les bâtiments de la « banque » comprennent des grandes surfaces (les centres « distributeurs » Leclerc joueraient-ils le jeu ?!) fonctionnant avec un système de ramassage et de livraison classiques - sous forme de petites entreprises - ou mieux, celles-ci travaillant dans un esprit solidaire avec les agriculteurs (ou organismes en coopératives indépendantes ou affiliées à ce système)...

L'argent des consommateurs peut être attribué en priorité aux salaires correspondant à la culture ou à l'élevage et celui de l'Etat aux frais de stockage, de maintenance, de ramassage ou de livraison.

Le ramassage et la livraison se feraient suivant un système de zones réparties en cercles concentriques autour du centre distributeur : livraison au centre le plus près, et en fonction de la rareté du produit autour des autres centres.

4) Un autre avantage serait de faire appel à l'imagination des différents partenaires concernés, par exemple, pour éviter de tomber dans les pièges stériles de la confrontation due aux intérêts divergents : les intermédiaires sont défavorisés par rapport au système actuel (exemple de l'ail). Ceci est dû, par partie, au fait qu'il s'agirait d'un système transitoire et non de la véritable économie distributive généralisée, qui, par essence, ne doit léser personne. Cela peut inciter ces distributeurs intermédiaires à se considérer comme partie prenante de l'unité de production...

Cela peut amener les éléments dynamiques d'entreprises agricoles, qui ne vivraient plus de leur profit - puisque dirigeants et simples « ouvriers agricoles » auraient un revenu garanti (avec des coefficients différents ?) - à l'investir dans un autre aspect de l'agriculture : l'environnement, l'écologie et le paysage. L'agriculteur élargissant son champ à la sauvegarde, au maintien et au développement du patrimoine naturel...

« Faut-il imaginer une transition ? » etc... si la situation économique du secteur agricole se prête ici à un essai d'analyse rationnelle volontairement décalée des préoccupations traditionnelles à ce sujet, qu'en est-il de l'imaginaire des agriculteurs eux-mêmes ?

Et si ce système ou un autre différent obtenait la participation suffisante de producteurs et de consommateurs pour s'embrancher dans la réalité, le processus qui le rendrait opérationnel incomberait à ses acteurs.

Mais d'abord, prônez, donnez-nous votre avis sur le caractère réaliste ou utopiste d'un tel système, que vous soyez syndicalistes, économistes (il faut le chiffrer), consommateurs, producteurs, intermédiaires ou employés au Crédit Agricole...

*Jacques Duboin « les yeux ouverts » 1985.

*1. Ce qui va permettre d'augmenter encore la surproduction de viande et de la vendre au rabais au Brésil, pour que celui-ci, la transformant en Corned Beef, revienne attaquer le marché européen avec des prix hors compétition. Logique, non ?

*2. Cet endettement est un important facteur de la surproduction : pour rembourser les emprunts, il faut

produire un maximum... Combien d'agriculteurs se considèrent enchaînés au Crédit Agricole ? (le bon sens prône de chez vous...).

Sur un total d'1 million d'exploitations, 100000 sont en cessation de paiement (en fin 86, pour la France) avec les conséquences que cela implique : pas de cotisations à la mutualité sociale, plus de subventions venant de Paris ou de Bruxelles.

*3 Il y a d'autres motivations pour que les exploitants agricoles bénéficient d'un salaire garanti :

- 1) Ce sont eux les premiers à boucler le cycle de la mutation technologique, avec pour conséquence une mutation de la production (5 % de la population européenne -les agriculteurs - produisent aujourd'hui 20 fois plus que 90 % de la même population un siècle auparavant), sans qu'il y ait mutation des lois économiques (d'où l'irrationnel complet du système de fonctionnement actuel : surproduction, subventions, quotas, interventionnisme de l'État, faillites des entreprises agricoles et des banques de Crédits Agricoles, comme aux U.S.A. en 86).
- 2) Ce sont eux qui produisent les biens de consommation les plus indispensables (l'alimentation) et qui de plus ne prennent quasiment jamais de vacances.
- 3) L'immense diversité des situations ne peut pas permettre une résolution standard par les voies classiques du système en vigueur (la loi du marché) qui a lui-même généré cette complexité et qui ne peut apparemment, que la laisser se développer...